



HAL
open science

Agriculture et protection de l'eau: l'enjeu foncier

Florence Hellec

► **To cite this version:**

Florence Hellec. Agriculture et protection de l'eau: l'enjeu foncier. Nouvelles formes d'agriculture: pratiques ordinaires, débats publics et critique sociale, Nov 2013, Dijon, France. hal-01123144

HAL Id: hal-01123144

<https://hal.science/hal-01123144>

Submitted on 31 Mar 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Agriculture et protection de l'eau : l'enjeu foncier

Auteur : **Florence Hellec**, sociologue contractuelle, ASTER-Mirecourt (INRA-SAD)
florence.hellec@mirecourt.inra.fr

Cette proposition de communication s'inscrit dans l'axe 3 de l'appel à communications.

Introduction :

Le foncier agricole serait-il le nouvel enjeu des politiques de protection de l'environnement ? « L'outil foncier » est en effet un moyen de plus en plus couramment envisagé par les gestionnaires de l'eau pour contraindre les agriculteurs à modifier leurs pratiques sur les périmètres de captage menacés de pollution. Les terres agricoles acquises peuvent être ensuite mises en location à des agriculteurs en échange du respect d'un cahier des charges. Recourir à l'outil foncier, c'est se distancier de l'exigence de concertation qui fonde les politiques environnementales françaises (Theys, 2003) quitte à entrer ouvertement dans une phase de conflit avec les agriculteurs, comme en témoignent différents exemples de négociation autour de mesures de protection de l'eau (Yannick *et al.*, 2009 ; Hellec *et al.*, 2013). C'est, surtout, s'immiscer dans un domaine le plus souvent réservé aux représentants professionnels agricoles : celui de la redistribution des terres entre agriculteurs (Bernardi, Boinon, 2009).

Dans cette communication, nous proposons d'examiner un cas concret de conflit foncier, lié à des actions de protection de l'environnement conduites par une entreprise privée sur l'impluvium de Vittel-Contrex. Dès le début des années 1990, Nestlé Waters France a en effet acheté une grande partie des terres agricoles de ce territoire afin de préserver la qualité des sources d'eau minérale qu'elle exploite. La mise à disposition de ces terres aux agriculteurs est conditionnée par le respect d'un cahier des charges de bonnes pratiques agricoles, élaboré avec l'appui de chercheurs de l'INRA (Deffontaines *et al.*, 1993). Cette démarche de protection de captage d'eau, associant acquisitions foncières et contractualisations avec les agriculteurs, a été largement médiatisée¹, elle demeure toutefois singulière au regard des moyens financiers importants mis en œuvre.

La démarche d'analyse que nous avons adoptée se concentre sur le processus de négociation entre agriculteurs et gestionnaires de l'eau, tout en se démarquant des travaux habituellement réalisés sur ce sujet. D'une part, alors que ces travaux évaluent l'efficacité des démarches de négociation et des formes d'accords mis en place au regard de l'impact sur la ressource aquatique (par ex. Mermet *et al.*, 2005 ; Barraqué, Viavettene, 2009 ; Bosc, Doussan, 2009), nous avons fait le choix de nous intéresser, quant à nous, à ses effets sur l'agriculture locale. Cette perspective nous a alors amené à

¹ De nombreux journaux généralistes, nationaux (le Monde, Libération, Le Figaro, La Croix) ou régionaux (Ouest France et, bien-sûr, Vosges Matin), ainsi que la presse spécialisée (la France Agricole, Neoplanete...) ont publié des articles sur le dispositif de protection de l'eau de Vittel, qui comportent cependant des inexactitudes. Du côté des chercheurs, en plus des articles scientifiques, un site internet est dédié à l'opération de recherche conduite sur Vittel (<http://www7.inra.fr/vittel/>), ainsi qu'une maquette visible au dernier étage du Museum National d'Histoire Naturelle qui montre l'évolution du paysage vittellois suite aux changements de pratiques agricoles et souligne, en commentaires, le « changement de métier » vécu par les agriculteurs.

ne pas considérer le monde agricole comme un ensemble unifié, un groupe d'acteurs défendant les mêmes intérêts, mais plutôt à explorer les lignes de fragmentation qui le traversent (Hervieu, Purseigle, 2012). Pour ce faire, nous avons été attentifs à relier les représentations du métier avec les pratiques techniques effectivement mises en œuvre², ce qui nous a permis de mettre à jour les différents modèles de référence professionnels locaux, selon une approche articulant sociologie des professions anglo-saxonne et sociologie rurale (Lémery, 2003 ; Candau, Ruault, 2005).

D'autre part, nous avons étudié les négociations autour du dispositif de protection de l'eau sur le temps long, le cas de Vittel-Contrex offrant un recul de plus de 20 ans. Cette approche longitudinale permet de saisir l'alternance entre des phases conflictuelles et des moments plus calmes, où rien n'est remis en cause. Elle conduit également à intégrer dans l'analyse les accords issus de la négociation et leur solidité car, comme l'écrit Sophie Allain (2004, p. 31) « tout résultat d'une négociation (...) ne vise pas seulement à mettre fin à un désaccord, mais aussi à gérer dans le temps un accord ». Cette approche longitudinale s'est donc appuyée pour partie sur les éléments collectés antérieurement par les chercheurs qui nous ont précédés à Vittel, que nous avons complétés en réalisant notre propre enquête de terrain. La première partie présente le cas de Vittel tel qu'il est habituellement décrit dans les travaux de recherche antérieurs et la méthodologie d'enquête. La seconde partie reprend l'analyse de la stratégie foncière menée par l'entreprise d'eau minérale et ses effets sur le collectif des agriculteurs. La dernière partie présente les évolutions récentes de l'agriculture sur l'impluvium de Vittel-Contrexéville, en reliant les changements techniques aux valeurs professionnelles défendues par les agriculteurs.

Première partie : Contrôler les terres pour maîtriser le risque de pollution

Ce qui est appelé *l'impluvium de Vittel-Contrex* correspond à un territoire défini selon des critères hydrogéologiques : c'est l'ensemble du bassin versant qui approvisionne les sources exploitées pour l'embouteillage des différentes eaux minérales de Vittel et de Contrex³. Les actions de protection de l'eau mises en place sur ce territoire sont généralement considérées comme exemplaires. De fait, dix ans à peine ont suffi pour réduire significativement le taux de nitrates dans les eaux souterraines exploitées, alors même que la pollution azotée demeure un problème insolvable dans d'autres régions françaises. Dans cette partie, nous allons présenter les grandes lignes de la démarche de protection de l'eau mise en place à Vittel, telles qu'elles sont définies dans les travaux des chercheurs qui nous ont précédés (en particulier Deffontaines *et al.*, *op. cit.* ; Deffontaines, Brossier, *op. cit.* ; Lémery *et al.*, 1997 ; Barbier, 1998), avant d'indiquer la démarche de revisite que nous avons adoptée pour notre propre recherche.

1.1. Une recherche-action pour concilier protection de la qualité de l'eau et activité agricole

A partir de la fin des années 1980, des mesures ont été mises en place sur l'impluvium de Vittel par la Société Générale des Eaux Minérales de Vittel (SGEMV) afin de réduire les risques de pollution des

² Je remercie André Blouet, enseignant-chercheur en agronomie à l'université de Lorraine, pour les échanges que nous avons eus et qui m'ont permis de saisir avec précision les techniques d'élevage et de culture utilisées par les différents agriculteurs rencontrés. Je remercie également Lison Delsalle, dont les observations faites au cours de son stage réalisé à l'INRA de Mirecourt en collaboration avec la société Agrivair (Delsalle, 2013) ont permis de confirmer certaines de mes analyses.

³ Les différentes eaux minérales produites sur ce territoire sont celles de Vittel (Grande source, Bonne Source, Source Marie), de Contrex et d'Hépar.

ressources en eau par l'activité agricole⁴. En 1985, les laboratoires de la SGEMV constatent une augmentation régulière des taux de nitrates dans les sources de contrôle, qui atteignent alors 8,8 mg/l⁵. Les traitements curatifs étant interdits pour les eaux minérales, le maintien de l'activité industrielle d'embouteillage nécessitait donc des mesures préventives de protection de la qualité de l'eau. La hausse des nitrates était corrélée à l'activité agricole du plateau de Vittel, et l'intensification de la conduite des cultures depuis les années 1970. Dans ce secteur, qui comportait des terres considérées comme les plus riches du département, une partie des agriculteurs s'était tournée très tôt vers la voie productiviste, se spécialisant dans l'élevage laitier associé à la culture céréalière. Ils étaient en effet parmi les premiers du département des Vosges à cultiver du maïs ensilage (dans le courant des années 1970) et à développer des ateliers d'engraissement de taurillons. Les niveaux de productivité atteints étaient parmi les plus élevés du département, tant en élevage qu'en cultures céréalières.

Pour maîtriser le risque de pollution par les nitrates des sources qu'ils exploitaient, les dirigeants de la SGEMV se sont engagés dans deux types d'actions en parallèle : d'une part, le rachat de terres agricoles avec l'appui de la Société d'Aménagement Foncier Rural des Vosges (SAFER) sur lequel nous reviendrons dans la suite, d'autre part, la définition de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement via le financement d'une recherche-action. Auparavant, la direction de la SGEMV s'était d'abord adressée au préfet des Vosges pour obliger les agriculteurs à limiter les apports en azote des cultures, mais celui-ci ne disposait d'aucun moyen de contrainte. Elle a donc ensuite sollicité les chercheurs de la station INRA de Mirecourt située à proximité et spécialisée dans l'analyse des systèmes agraires. Deux programmes de recherche portant sur les liens entre pratiques agricoles et pollution azotée de l'eau ont été ainsi financés par l'industriel : Agrev 1 (1989-1991) pour la redéfinition des systèmes de production agricole et Agrev 2 (1993-1995) pour l'étude du changement en situation.

1.2. . La contractualisation avec les agriculteurs volontaires

La reprise de la SGEMV par l'entreprise multinationale Nestlé en 1991 a conduit à accélérer la mise en place des actions de protection de la ressource en eau. Agrivair, une filiale locale de Nestlé Waters, a été créée en 1992 pour prendre en charge les relations avec les agriculteurs. Le directeur d'Agrivair a alors demandé aux chercheurs de livrer leurs conclusions, afin d'établir un cahier des charges de bonnes pratiques agricoles. Celui-ci est resté le même jusqu'à aujourd'hui, et il comprend les mentions suivantes : (1) suppression de la culture du maïs ; (2) compostage de l'ensemble des déjections animales ; (3) chargement sur les pâtures limité à 1 UGB/ha ; (4) interdiction des produits phytosanitaires, fertilisation raisonnée assurée en priorité par les déjections animales compostées ; (5) mise en place d'une rotation de cultures à base de luzerne.

Les pratiques agricoles préconisées par les agronomes de l'INRA, et qui ont servi de référence pour l'élaboration du cahier des charges Agrivair, renvoient à un modèle technique de production de lait à

⁴ A cette époque, les eaux minérales de Contrex étaient exploitées par l'entreprise Perrier SA. L'impluvium de Contrex a été inclus dans le périmètre de protection au début des années 1990, comme nous le montrerons ensuite.

⁵ Pour obtenir la mention « convient à l'alimentation des bébés, les eaux minérales doivent avoir une teneur en nitrates inférieure à 15mg/l. En 2003, l'Agence Française pour la Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) a même proposé un seuil de 10mg/l de nitrates.

partir de foin de qualité, mobilisant le séchage en grange. Ce modèle a été inspiré des pratiques agricoles mises en œuvre par l'un des agriculteurs de l'impluvium de Vittel, qui était un pionnier de l'agriculture biologique dans le département des Vosges. Les essais agronomiques réalisés par les chercheurs de l'INRA ont ainsi permis d'évaluer les effets des pratiques de cet éleveur biologique sur la qualité de la ressource en eau et ainsi de les ajuster à la marge. Les chercheurs de l'INRA ont donc joué un rôle important dans la formalisation et la légitimation de savoirs agronomiques locaux auprès des dirigeants de l'entreprise d'eau minérale qui ne disposaient pas pour leur part de compétences en agronomie.

Le directeur d'Agrivair a ensuite proposé aux agriculteurs le contrat suivant : en contrepartie du respect du cahier des charges, ceux-ci recevaient différents soutiens matériels et financiers, à savoir des aides au changement de pratiques pendant une période de sept ans, des aides pour des investissements matériels (fumière, installation de séchage en grange), la prise en charge par Agrivair de la gestion des effluents d'élevage (compostage des fumiers et épandage du compost et des lisiers sur les champs et les prairies) et l'accès aux terres agricoles dont cette même entreprise était devenue propriétaire pour le compte de Nestlé Waters.

Le récit classique de la protection de l'eau à Vittel, que nous venons de retracer succinctement, met donc l'accent sur deux éléments : l'originalité de la démarche de recherche, tournée vers l'action et associant des disciplines scientifiques différentes ; les caractéristiques du contrat environnemental liant agriculteurs et entreprise d'eau minérale. Il participe de la publicisation du cas de Vittel, repris par d'autres chercheurs menant des démarches comparatives de politiques environnementales (Depres *et al.*, 2008 ; Grolleau, McCann, 2008). Cependant, cette image très positive qui circule à l'extérieur, dans la sphère scientifique et politique⁶, se heurte aux critiques émises par les acteurs agricoles locaux, que nous avons récoltées lors d'une précédente enquête réalisée dans l'ouest vosgien⁷, et qui ont en partie motivées notre désir de revenir sur ce territoire.

1.3. La démarche de revisite

La démarche de *revisite* (Laferté, 2006) que nous avons adoptée consiste à revenir sur un terrain ayant déjà fait l'objet de recherches par le passé. Notre premier objectif était d'étudier, comme cela se pratique en ethnologie (Buroway, 2003), en agronomie et en géographie (Dumont, Ravignan, 1977 ; Brossier, 2008)⁸, l'évolution d'un territoire sur un temps long, en nous concentrant plus particulièrement sur l'agriculture, les systèmes de production mis en œuvre et les identités professionnelles défendues par les éleveurs. Nous avons également fait le choix d'adopter une posture scientifique différente de celle des chercheurs qui nous ont précédée, ce qui nous a conduit à explorer un aspect peu documenté relatif à la stratégie foncière conduite par l'entreprise d'eau minérale. De fait, nous avons mené notre recherche de manière indépendante vis-à-vis de l'industrie

⁶ Comme en témoigne cette scène, à laquelle nous avons assisté : en 2010, lors du discours introductif d'un séminaire associant agents de chambre d'agriculture, d'instituts techniques et scientifiques autour du thème agriculture et protection de la ressource en eau, une conseillère technique du ministre de l'agriculture de l'époque a cité Vittel comme un exemple à suivre.

⁷ Cette enquête s'inscrivait dans une recherche portant sur les dynamiques de développement de l'agriculture biologique sur la plaine vosgienne et en Alsace bossue (Hellec, Blouet, 2012).

⁸ D'autres travaux prennent une forme différente : celle du retour du sociologue ou de l'anthropologue dans son village natal, pris comme terrain d'étude afin de saisir les mutations de la société française rurale (Dibie, 2006 ; Le Goff, 2012).

agro-alimentaire, pour aller à la rencontre d'acteurs du territoire qui étaient relativement absents des écrits scientifiques sur Vittel.

Revenir sur le terrain de Vittel n'a pas été chose facile. Nous nous sommes vite heurtés à plusieurs refus d'entretiens de la part d'agriculteurs. Ces réticences étaient non seulement dues à une certaine lassitude après les nombreuses sollicitations provenant des médias, mais elles s'expliquaient aussi par un malentendu lors de la prise de contact téléphonique. C'est ce que nous comprîmes plus tard, à la suite des premiers entretiens réalisés avec des agriculteurs. L'étude était présentée comme portant sur l'évolution des exploitations agricoles sur le secteur de Vittel. L'évolution qui nous intéressait concernait les systèmes techniques et les identités professionnelles agricoles. Or les agriculteurs ne donnaient pas la même signification à l'expression « évolution des exploitations agricoles », qui était pour eux synonyme d'agrandissement foncier, sujet hautement sensible comme nous nous en aperçûmes par la suite. Nous nous sommes donc tournés vers d'autres personnes qui avaient été impliquées, de près ou de loin, dans les négociations entre les agriculteurs et les cadres de l'entreprise agro-alimentaire. Au fil de l'enquête et des chemins de traverse que nous avons été amenée à emprunter, la question foncière a surgi avec tant d'insistance qu'elle a été finalement placée au cœur de l'étude.

Ainsi, le travail d'enquête a compris la reprise des travaux scientifiques antérieurs, la consultation d'archives et la réalisation d'une trentaine d'entretiens auprès de différentes catégories d'acteurs (agriculteurs exploitants sur le plateau de Vittel, conseillers agricoles intervenant ou ayant intervenu sur ce secteur, responsables professionnels agricoles, responsables de l'entreprise agro-alimentaire, chercheurs). Les entretiens avec des personnes retraitées ou ayant changé de fonction, et donc désengagées des jeux de pouvoir locaux, nous ont permis d'accéder à une information particulièrement riche sur le déroulement des négociations foncières, que nous allons maintenant présenter.

Deuxième partie : acquérir des terres pour protéger l'eau

L'analyse de la stratégie foncière de l'entreprise d'eau minérale met au jour la complexité des rapports entre individu et collectif dans chez les agriculteurs. De fait, bien qu'organisés collectivement pour la défense de leurs intérêts via un nombre important de structures agricoles et para-agricoles, ils sont d'abord des entrepreneurs indépendants, en concurrence pour l'accès à la ressource centrale qu'est la terre. En devenant peu à peu le gestionnaire du foncier sur l'impluvium de Vittel et, de manière plus limitée, sur celui de Contrexéville, le directeur d'Agrivair a ainsi engendré des tensions nouvelles entre les éleveurs de ces secteurs, qui ont nui à la mise en place d'une dynamique collective autour de l'appropriation du cahier des charges de bonnes pratiques agricoles proposé, comme nous allons maintenant le montrer.

2.1. L'attitude ambivalente des responsables professionnels agricoles

Les responsables professionnels agricoles, tous rattachés au syndicat majoritaire (la FDSEA) ont adopté une attitude ambivalente par rapport à la démarche de protection de l'eau. La profession agricole a été d'emblée associée aux recherches portant sur les liens entre pratiques agricoles et pollution de l'eau, une convention entre l'INRA et la chambre d'agriculture étant signée fin 1988. Des représentants des agriculteurs locaux ont été désignés : il s'agissait de deux agriculteurs implantés sur l'impluvium de Vittel et disposant déjà de mandats professionnels, l'un en tant qu'élu cantonal

FDSEA, l'autre comme élue JA puis présidente de l'ADASEA des Vosges. Mais des tensions sont rapidement apparues, l'implication des chercheurs auprès des éleveurs étant vécue comme une concurrence par les représentants de la chambre d'agriculture, ce qui a limité les collaborations entre ces deux organismes.

Dans le même temps, les premières acquisitions foncières réalisées par la SGEMV ont suscité l'inquiétude des agriculteurs, qui craignaient une envolée des prix. Les représentants professionnels agricoles se sont donc engagés dans des négociations pour encadrer cette stratégie foncière. A la fin des années 1980, un accord a été passé entre les responsables professionnels agricoles (les représentants du secteur de Vittel, le responsable de la SAFER des Vosges, également élu à la chambre d'agriculture) et la SGEMV, faisant de la SAFER l'intermédiaire des transactions foncières⁹. Il était initialement prévu que la SAFER préempte les terres disponibles pour le compte de la société d'eau minérale, qui s'engageait ensuite à les louer gracieusement à des agriculteurs respectant le cahier des charges sous forme de baux de longue durée¹⁰, ces agriculteurs devant être choisis avec un comité rassemblant des élus agricoles. Le cahier des charges devait quant à lui être défini à partir des recommandations faites par l'INRA et la chambre d'agriculture. Mais l'arrivée d'Agrivair en 1992 a changé la donne. Le cahier des charges a été finalement défini sans concertation avec les membres de la chambre d'agriculture, qui n'ont guère apprécié l'interdiction du maïs. De plus, le directeur d'Agrivair¹¹ a décidé de négocier de manière individualisée les contrats avec chaque éleveur, décidant seul de l'attribution des terres acquises. Dès lors, les représentants professionnels se sont montrés très opposés à la contractualisation.

Cependant, la SAFER a joué pleinement son rôle dans l'appui à la stratégie foncière d'Agrivair, s'initiant à une mission environnementale encore nouvelle à l'époque pour cet organisme (Sencébé, 2012). Rapidement, d'importantes surfaces agricoles ont été acquises, cédées notamment par des agriculteurs proches de la retraite, ou d'autres qui ont choisi de quitter le périmètre de protection des eaux de Vittel pour aller s'installer ailleurs. Par ailleurs, le secteur de Vittel a bénéficié d'une politique à part en matière de gestion des quotas laitiers. A cette époque, les quotas étaient en effet liés aux terres agricoles. Mais sur le département des Vosges, une petite partie du quota laitier était prélevée lors des transactions foncières pour être ensuite redistribuée à des éleveurs considérés comme prioritaires (installations, faibles quotas). Les responsables de la FDSEA au niveau départemental (direction de la chambre d'agriculture) ont décidé que ce prélèvement ne serait pas effectué sur les terres du secteur de Vittel reprises par Agrivair¹².

2.2. Le succès des contrats

⁹ Un tarif unique a été fixé pour l'ensemble des terres achetées par l'industriel : 20 000 F/ha pour le propriétaire, auxquels s'ajoutaient 20 000 F/ha d'indemnités pour le locataire, soit un total de 40 000 F/ha pour les propriétaires exploitants choisissant de céder leurs terres.

¹⁰ Ces baux sont des prêts à usage signés pour une période de 18 ou 30 ans ; ce sont donc des actes notariés.

¹¹ Le premier directeur d'Agrivair est un ancien conseiller de secteur de la chambre d'agriculture, employé pendant 6 mois à l'INRA pour suivre des essais techniques chez les agriculteurs. Tout au long de sa carrière à Agrivair, il entretiendra de mauvaises relations avec les agents de la chambre d'agriculture, évitant toute collaboration avec eux.

¹² Nous ne connaissons pas les raisons exactes de cette décision. D'après les éléments recueillis, il semblerait que certains responsables de la FDSEA qui avaient par ailleurs des ambitions politiques ont préféré accompagner la démarche environnementale menée par une entreprise qui est l'un des principaux employeurs de l'ouest vosgien.

L'opposition forte des élus professionnels locaux aux contrats d'Agrivair ne reflétait pas le point de vue de l'ensemble des agriculteurs exploitant des terres sur l'impluvium de Vittel. Trois attitudes des agriculteurs face à la démarche environnementale de la SGEMV avaient été identifiées au tournant des années 1990 (Lémery *et al.*, 1997) : ceux qui étaient bien disposés (volonté d'explorer ou de poursuivre un mode d'exercice du métier d'agriculteur respectueux de l'environnement) ; les ambivalents (position ambivalente entre captation d'opportunité, méfiance vis-à-vis de l'intégration et « productivisme ») ; les opposants (refus revendiqué au nom d'un attachement à un modèle d'entrepreneur-producteur agricole). Les deux premiers contrats sont signés en 1993 (avec notamment l'agriculteur biologique qui avait collaboré avec les agronomes de l'INRA) puis, année après année, le directeur d'Agrivair est parvenu à convaincre un nombre croissant d'agriculteurs de contractualiser. L'accès à de nouvelles terres – et de nouveaux quotas – a constitué un argument central pour les éleveurs laitiers, d'autant plus que les baux signés couvraient une longue période. De plus, en 1993 apparaît la nouvelle réglementation européenne concernant la gestion des effluents¹³. Or pour les agriculteurs signataires, les investissements importants nécessaires pour respecter ces normes environnementales ont été financés en partie par Agrivair.

Les eaux minérales de Contrex ont été reprises par le groupe Nestlé en 1992, en même temps que celles de Vittel. En 1993, le dispositif de protection de l'eau a donc été également étendu à l'impluvium de Contrex mais plus lentement, les risques de pollution azotée liés à l'activité agricole étant moins élevés du fait de la présence importante de forêts sur ce territoire. Le contrat proposé aux agriculteurs sur cette zone comprenait le même cahier des charges, mais des conditions de contractualisation moins avantageuses. Plus généralement, sur l'ensemble du périmètre de protection des eaux de Vittel-Contrex, on observe que le cahier des charges est le même pour tous les agriculteurs signataires mais que les conditions d'application (sur ensemble ou partie de l'exploitation) varient ainsi que les contreparties financières et foncières octroyées. Ce sont notamment les agriculteurs les mieux « dotés », c'est-à-dire propriétaires d'importantes surfaces agricoles, et les plus âpres à la négociation qui semblent avoir obtenu le plus. Sur ce territoire qui, aux dires de conseillers agricoles retraités, était déjà très individualiste, un climat de suspicion s'est installé, chaque agriculteur estimant que son voisin avait été mieux indemnisé. Parmi les deux principaux responsables professionnels, l'un a finalement signé le contrat avec Agrivair, le second a négocié le déménagement intégral de sa ferme en dehors du périmètre de protection des eaux de Vittel, à des conditions si avantageuses qu'il a soulevé un scandale et a été finalement mis à l'écart de la FDSEA. A l'inverse, deux agriculteurs « hors-cadre familiaux »¹⁴ ont obtenu avec difficultés du directeur d'Agrivair la surface dont ils avaient besoin pour prétendre aux aides publiques à l'installation en agriculture. La négociation individualisée des contrats a créé un sentiment durable d'injustice parmi les agriculteurs.

2.3. L'absence d'une réflexion technique

Agrivair est souvent présenté comme une structure d'appui technique aux agriculteurs dans les médias. Cependant, aucun des agriculteurs rencontré n'attribue une telle fonction à cette structure. Les premiers agriculteurs signataires ont bénéficié d'un accompagnement technique, réalisé par un

¹³ Il s'agit du Plan pour la Maîtrise des Polluants d'Origine Agricole (PMPOA).

¹⁴ Il s'agit d'agriculteurs qui reprennent une ferme ou des terres appartenant à des personnes avec lesquelles ils n'ont aucun lien de parenté, ce qui suppose un apport important de capitaux.

conseiller indépendant employé durant quelques années par Agrivair¹⁵. Ce conseiller a également été mobilisé pour réaliser les dossiers administratifs de mise aux normes des bâtiments d'élevage des agriculteurs conventionnés, en lieu et place du conseiller de secteur de la chambre d'agriculture. Le directeur d'Agrivair souhaitait en effet limiter l'intervention de cet organisme dans les fermes avec lesquelles il avait contractualisé. Ce faisant, les conseillers de secteur de la chambre d'agriculture ont évité d'organiser toute animation collective avec les agriculteurs de l'impluvium de Vittel.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de réunions techniques entre agriculteurs contractualisant organisées par Agrivair. De manière générale, les différentes personnes enquêtées insistent sur la mentalité individualiste des agriculteurs du plateau de Vittel. L'individualisation de la négociation des contrats semble avoir renforcé une tendance au repli sur soi qui existait déjà auparavant. Certes il existe des échanges techniques entre agriculteurs, qu'il s'agisse de systèmes d'entraide, d'échanges de matériel ou de main d'œuvre, ou simplement de discussions régulières autour de nouvelles techniques, mais celles-ci sont toujours présentées comme limitées.

Différents projets collectifs ont certes été initiés en collaboration avec l'entreprise d'eau minérale, mais ils en sont tous restés au stade d'études préliminaires, qu'il s'agisse de la création de filières agricoles locales (baguette ou lait Vittel) ou du développement de nouvelles productions agricoles (luzerne). Le dernier projet en date, toujours d'actualité, concerne la construction d'une unité de méthanisation. Une partie seulement des agriculteurs du secteur ont été contactés pour ce projet, dont les modalités pratiques de réalisation restent à définir plus précisément pour l'instant.

En l'absence de dynamique technique collective, il n'y a de développement d'un modèle de production intrinsèque en lien avec le cahier des charges imposé. Les travaux portant sur le changement technique en agriculture soulignent en effet que c'est dans le cadre de groupes ou de réseaux professionnels que les agriculteurs expérimentent de nouvelles pratiques, à la fois pour échanger sur les succès et les échecs mais également pour obtenir une réassurance identitaire face à des voisins plutôt critiques (Compagnone, 2004 ; Lamine, 2011). C'est donc à travers les relations qu'ils entretiennent avec les agriculteurs situés à l'extérieur des impluviums et par conséquent non contraints par le cahier des charges, que les éleveurs de Vittel-Contrexéville ont trouvé des appuis pour réfléchir à leurs systèmes de production et aux changements à y apporter. C'est ce point que nous allons aborder dans la dernière partie.

Troisième partie : l'agriculture aujourd'hui dans le secteur de Vittel-Contrexéville

Nous avons indiqué que dans les années 1980, les fermes du secteur vittellois étaient considérées parmi les plus modernes et les plus productives du département. Qu'en est-il aujourd'hui ? L'évolution de l'agriculture sur l'impluvium de Vittel est d'abord caractérisée par un mouvement d'agrandissement important des exploitations laitières, qui correspond cependant à celui observé sur l'ensemble du département des Vosges. Sur le plan technique, on observe une diversité de systèmes de production : les exploitations associant élevage laitier et grandes cultures dominent mais on trouve également quelques exploitations pratiquant d'autres types d'élevage (bovins allaitants, chevaux, ovins). Les agriculteurs qui n'ont pas contractualisé avec Agrivair ont maintenu le système

¹⁵ Il s'agissait d'un ancien technico-commercial de la société Lemaire-Boucher, qui s'était installé à son compte pour réaliser du conseil technique ; il était plus particulièrement spécialisé dans le compostage et la culture des prairies temporaires à base de luzerne.

de production dit « intensif », basé sur l'ensilage de maïs pour l'alimentation des vaches laitières. Les agriculteurs conventionnés ont quant à eux abandonné ce système sans pour autant suivre à la lettre le modèle technique conçu par les agronomes de l'INRA. Si les pratiques des uns et des autres apparaissent assez différentes, deux tendances distinctes semblent toutefois se dégager : celle de l'agriculture biologique et celle de la recherche d'intensification.

3.1. La place restreinte de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique (AB) a connu un développement sensible sur l'impluvium de Vittel au tournant des années 2000 mais elle a ensuite reculé. Le modèle technique proposé par l'INRA était assez proche de celui qui prévaut en agriculture biologique dans les Vosges¹⁶, dans la mesure où les agronomes s'étaient largement inspirés de la seule ferme laitière biologique située sur l'impluvium. Sept éleveurs sont passés en AB après avoir contractualisé avec Vittel, bénéficiant par ailleurs des aides publiques pour la conversion proposées à partir de la fin des années 1990. Mais pour différentes raisons (problèmes de santé des animaux, manque de structuration de la filière laitière biologique vosgienne à l'époque), trois d'entre eux ont arrêté l'AB, ce qui a donné aux éleveurs du secteur de Vittel une réputation de « chasseurs de primes » aux yeux des autres agrobiologistes du département. Au moment de notre enquête, il restait quatre élevages laitiers biologiques (trois sur le périmètre de captage de Vittel et un autre sur celui de Contrexéville), auxquelles s'ajoute la petite ferme de poly-activité, créée en 2008 et exploitée par un couple qui s'est installé directement en AB.

De manière générale, les éleveurs du plateau de Vittel ont cherché à maintenir une productivité laitière des animaux, qu'à leurs yeux l'AB ne permet pas d'atteindre. Les différences entre le cahier des charges de l'AB et celui d'Agrivair, aussi minimes soient-elles, conduisent en effet à des niveaux de production assez différents. L'autorisation d'un apport d'azote minéral sur les cultures en sortie d'hiver permet des rendements plus élevés qu'en AB. De la même manière, les niveaux de production laitière des vaches sont plus importants compte-tenu de l'absence de contraintes sur les rations alimentaires distribuées aux animaux ainsi que sur les modalités de soins thérapeutiques, les exigences portant uniquement sur la conduite des cultures et les épandages d'effluents d'élevage.

3.2. Une nouvelle forme d'intensification qui se profile

Peu à peu, les agriculteurs conventionnés ont pris leurs distances avec le modèle technique proposé par les agronomes de l'INRA. Le foin constitue certes la base de l'alimentation mais il est complété par d'autres fourrages plus riches tels que l'ensilage d'herbe, des concentrés achetés (pulpe, tourteaux) ou encore l'ensilage de sorgo. Cette dernière production fourragère qui se développe depuis quelques années dans les Vosges, notamment chez les jeunes agriculteurs, est apparue sur le plateau de Vittel en 2008. Le sorgo est une plante qui peut être cultivée avec peu voire pas d'intrants de synthèse. Ensilée, elle est utilisée pour l'alimentation des animaux, de la même façon que le maïs dans les autres fermes de la région. Elle s'inscrit en effet dans un mode d'alimentation des animaux standardisé, dans lequel le pâturage occupe une place très réduite. Trois éleveurs cultivaient du sorgo au moment de notre enquête (2011), parmi lesquels deux n'utilisent plus les cellules de séchage en grange, pour des raisons qui tiennent essentiellement à l'agrandissement de leurs exploitations et les formes d'automatisation de la production qui l'accompagnent. La technique du séchage en grange nécessite des investissements importants en cas d'évolution de la structure

¹⁶ Le modèle de l'élevage laitier biologique dans les Vosges a été étudié au cours d'une recherche précédente (Hellec, Blouet, 2012)

d'exploitation, contrairement à d'autres méthodes de récolte des fourrages pour lesquelles le matériel permet une utilisation plus flexible. Ainsi, la plupart des agriculteurs suivent actuellement une logique d'agrandissement et d'automatisation du travail ; ils explorent des techniques leur permettant d'augmenter la productivité de leurs cultures et de leur élevage laitier tout en respectant le cahier des charges Agrivair. Ils sont assez critiques à l'égard des contraintes techniques qui leur sont imposées, considérant par exemple qu'il serait possible de produire à nouveau du maïs sur la zone sans risque de pollution pour les ressources en eau.

Aujourd'hui, l'agriculture du plateau de Vittel apparaît relativement diversifiée. Au final, et même si la majorité des agriculteurs respectent un cahier des charges spécifique, l'agriculture n'apparaît pas si différente d'ailleurs. Les tendances que nous observons, que ce soit la certification AB ou la voie de l'intensification, renvoient à des mouvements techniques qui dépassent les frontières de ce territoire. Cependant, les contraintes techniques établies dans le cahier des charges n'ayant fait l'objet d'aucune renégociation, elles apparaissent de moins en moins justifiées aux yeux de certains éleveurs du secteur, notamment parmi les plus jeunes. Le nouveau directeur d'Agrivair, arrivé en août 2012, est alors confronté à un nouveau défi : mettre en place un projet agricole collectif, permettant de créer davantage de liens entre les agriculteurs et de repenser les systèmes techniques en cohérence avec les structures actuelles des exploitations agricoles.

Conclusion :

La démarche de revisite nous a amené à mettre en lumière un point qui avait été peu étudié antérieurement, relatif aux transactions foncières, et ainsi à proposer un bilan plus nuancé du dispositif de protection de l'eau de Vittel, comme cela a été fait pour d'autres actions de protection de l'eau (Laurans, Aoubid, 2012). Les tensions entre agriculteurs, l'absence de réflexion agronomique au fil du temps concernant les contraintes techniques imposées peuvent ainsi mettre en péril ce dispositif, qui tient avant tout par la puissance économique de l'industrie agro-alimentaire et la stratégie foncière mise en œuvre.

Ces éléments nous amènent ainsi à relativiser le statut d'exemplarité de Vittel. Toutefois, la montée en puissance de « l'outil foncier » comme moyen de protéger les périmètres de captage invite à reconsidérer cette expérience pionnière, pour en tirer de nouveaux enseignements. Le rachat de terres dans une visée environnementale ne peut qu'aviver les tensions entre agriculteurs, concurrents dans l'accès à cette ressource limitée, et par ailleurs en régression sous l'effet des dynamiques d'urbanisation (Cavailhès *et al.*, 2011). Mais l'incursion de nouveaux acteurs tels que les gestionnaires de l'environnement dans le jeu foncier agricole peut aussi conduire à remettre en cause des hiérarchies socio-professionnelles propres au monde agricole, en facilitant l'accès des terres à des agriculteurs au profil atypique. Tout dépend en fait de la manière dont les terres sont ensuite redistribuées. C'est ici que la SAFER a un rôle central à jouer en tant qu'acteur intermédiaire, à condition d'en avoir les moyens (Sencébé, 2012).

Références bibliographiques :

- Allain S., 2004. La négociation comme concept analytique central d'une théorie de la régulation sociale. *Négociations*, 2, 23-41.

- Barbier M., 1998. *Pratiques de recherche et création d'une situation de gestion d'un risque de nuisance. D'une étude de cas à une recherche-intervention*. Thèse de doctorat en sciences de gestion, IAE, Université de Lyon.
- Barraqué B., Viavattene C., 2009. Eau des Villes et Eau des Champs. Vers des accords coopératifs entre services publics et agriculteurs? *Economie rurale* 310, 5-20.
- Bernardi V, Boinon J.-P. 2009. L'action des syndicats agricoles en faveur de l'installation dans les Commissions départementales d'orientation agricole. *Economie rurale* 312, 80-92.
- Boinon J.-P., 2011. Les politiques foncières agricoles en France depuis 1945. *Economie et statistique* 444-445, 19-37.
- Bosc C., Doussan I., 2009. La gestion contractuelle de l'eau avec les agriculteurs est-elle durable ? Approche politique et juridique. *Economie Rurale* 309, 65-80.
- Buroway R., 2003. Revisits : an outline of a theory of reflexive ethnography. *American Sociological Review*, 68: 645-679.
- Brossier J. (coord.), 2008. *Quels paysans avec quels paysages ?* Dijon, Quae.
- Candau J., Ruault C., 2005. Evolution des modèles professionnels en agriculture : scène de débat, questions d'écologie et catégories de connaissances. *Cahiers d'économie et de sociologie rurales* 75, 51-74
- Cavailhès J., Mesrine A., Rouquette C., 2011. Le foncier agricole : une ressource sous tensions. *Economie et statistique* 444-445, 3-18.
- Compagnone C., 2004. Agriculture raisonnée et dynamique de changement en viticulture bourguignonne. *Recherches Sociologiques* 3, 103-121
- Deffontaines J-P., Brossier J. (Eds.), 1997. *Agriculture et qualité de l'eau. L'exemple de Vittel*. Dossier de l'Environnement de l'Inra, 14. Paris, INRA.
- Deffontaines J.P., Benoit M., Brossier J., Chia E., Gras F., Roux M., 1993. Agriculture et qualité des eaux. Diagnostic et propositions pour un périmètre de protection. 1989 1992. Paris, INRA.
- Delsalle L., 2013. *Evolutions du fonctionnement du territoire agricole de Vittel-Contrexéville depuis la mise en place d'un dispositif de protection des eaux minérales : systèmes de production, systèmes de culture et pression azotée*. Mémoire de stage de fin d'études d'ingénieur, AgroParisTech.
- Depres C., Grolleau G., Mzoughi N., 2008. Contracting for Environmental Property Rights: The Case of Vittel. *Economica* 75, 412-434.
- Dibie P., 2006. *Le village métamorphosé. Révolution dans la France profonde*. Paris, Plon.
- Dumont R., Ravignan (de) F., 1977. *Nouveaux voyages dans les campagnes françaises*, Paris, Seuil.
- Grolleau G., McCann L.M.J., 2012. Designing watershed programs to pay farmers for water quality services: Case studies of Munich and New York City. *Ecological Economics* 76, 87-94.
- Hellec F., Blouet A., 2012. Technicité versus autonomie. Deux conceptions de l'élevage laitier biologique dans l'est de la France. *Terrains et travaux* 20 : 157-172.
- Hellec F., Barataud F., Martin L., 2013. Protection de l'eau et agriculture : une négociation au long cours. *Natures Sciences Sociétés* 20.
- Hervieu B, Purseigle F. 2013. *Sociologie des mondes agricoles*. Armand Colin, Paris.
- Laferté G., 2006. Des archives d'enquêtes ethnographiques pour quoi faire ? Les conditions d'une revisite. *Genèses* 63, 25-45.
- Lamine C., 2011. Anticiper ou temporiser : injonctions environnementales et recompositions des identités professionnelles en céréaliculture. *Sociologie du Travail* 53, 1, 75-92.

- Laurans, Y., Aoubid, S., 2012. L'économie au secours de la biodiversité ? La légende des Catskills revisitée, *Working Papers n°14/12*, Paris, Iddri.
- Le Goff J.-P., 2012. *La fin du village. Une histoire française*. Paris, Gallimard.
- Lémery B. 2003. Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture. *Sociologie du travail*, 45 (1), 9-25
- Lémery B., Barbier M., Chia E. 1997. « Une recherche-action en pratique : entre production d'eau minérale et agriculture ». *Etudes et recherches sur les systèmes agraires et le développement*, 30 :71-89.
- Mermet L., Billé R., Leroy M., Narcy J.-B., Poux X., 2005. L'analyse stratégique de la gestion environnementale: un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement. *Natures Sciences Sociétés*, 13, 127-137.
- Sencébé Y., 2012. La Safer. De l'outil de modernisation agricole à l'agent polyvalent du foncier : hybridation et fragmentation d'une institution. *Terrains&Travaux* 20 (1), 105-120.
- Theys J., 2003. La Gouvernance, entre innovation et impuissance, *Développement durable et territoires* (<http://developpementdurable.revues.org/1523>).
- Yannick A., Kervarec F., Verena M. 2009. Gestion concertée de l'environnement: itinéraire vers des engagements volontaires forcés. *Vertigo*, 9, 1 (<http://vertigo.revues.org/8566>)